
La création de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES)

L'évaluation est au cœur des activités de recherche et d'enseignement supérieur. C'est pourquoi la création, par la loi, de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) constitue un des piliers du « Pacte pour la recherche ». Cette agence dote notre recherche et notre enseignement supérieur d'un système d'évaluation plus légitime, cohérent et transparent.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'AERES seront précisées par un décret en Conseil d'Etat qui sera publié dans les prochaines semaines.

1. Missions de l'AERES

L'AERES a pour missions d'évaluer :

- ♣ les établissements de recherche et les établissements d'enseignement supérieur ;
- ♣ les activités conduites par les unités de recherche de ces établissements ;
- ♣ les formations et les diplômes de l'enseignement supérieur ;
- ♣ les procédures d'évaluation des personnels des établissements de recherche.

Elle pourra comparer la qualité scientifique des travaux effectués par des équipes dépendant d'établissements différents mais travaillant dans des domaines scientifiques proches. Elle permettra aussi de diffuser les meilleures pratiques entre les établissements, tout particulièrement en matière d'évaluation des personnels.

La mise en place de l'AERES évitera tout redondance. Elle est l'occasion de supprimer plusieurs instances d'évaluation existantes : le comité national d'évaluation (CNE), le comité national d'évaluation de la recherche (CNER) et la mission scientifique, technique et pédagogique (MSTP) du ministère chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.

2. Principes de fonctionnement de l'AERES

L'AERES est une autorité administrative indépendante. Elle établira ainsi ses évaluations à l'abri de tous types de pressions.

Ses modalités d'organisation et de fonctionnement garantiront sa légitimité, la transparence de ses démarches d'évaluation et son efficacité.

En particulier, l'Agence prendra en compte la diversité des entités évaluées et respectera le principe du débat contradictoire avec l'entité évaluée. Ses procédures d'évaluation, les *curriculum vitae* de ses membres et des scientifiques auxquels elle fera appel ainsi que les résultats de ses travaux seront systématiquement rendus publics.

3. Modalités d'organisation de l'AERES

L'AERES sera administrée par un conseil sous l'autorité duquel seront menées les évaluations. Il sera composé de vingt-cinq membres français et étrangers, reconnus pour la qualité de leurs travaux scientifiques. Une majorité d'entre eux sera nommée sur proposition de la communauté de la recherche et de l'enseignement supérieur (dirigeants d'établissements et instances d'évaluation existantes).

L'AERES sera organisée en trois sections chargées respectivement de l'évaluation :

- ♣ des établissements et des procédures d'évaluation des personnels ;
- ♣ des unités de recherche ;
- ♣ des formations et des diplômes.

Pour les évaluations qu'elle conduira, l'AERES constituera des comités d'évaluation choisis au sein d'un vivier d'experts constitué à partir des propositions des acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur.

L'Agence évaluera mais elle ne décidera pas. Par exemple, les décisions de reconnaissance des unités de recherche et de financement de leurs activités, les décisions d'habilitation à délivrer les diplômes nationaux ou les démarches de contractualisation des établissements demeureront pleinement de la compétence de l'Etat et des responsables des établissements.

4. Calendrier de mise en place de l'AERES

La préparation du projet de décret précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'AERES a donné lieu à une large consultation de la communauté de la recherche.

Les instances consultatives ayant rendu leur avis en septembre, le décret devrait être publié d'ici la fin du mois d'octobre, après examen par le Conseil d'Etat.

Les nominations des membres du conseil et la mise en place effective de l'Agence interviendront avant la fin de l'année 2006.